

**SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2024**

Document mis en ligne le 8 février 2024 sur le site internet de la commune de Libourne

**24-02-029**

**Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35**

**Date de convocation : 29 janvier 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le cinq février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

**Présents :**

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUVEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Julie DUMONT, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Marie-Noëlle LAVIE, Conseillère municipale déléguée, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Karine BERRUEL, Conseillère municipale déléguée, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Laurence GARREAU, Conseillère municipale déléguée, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

**Absents :**

Edwige NOMDEDEU, Christophe DARDENNE, Emmanuelle MERIT, Gonzague MALHERBE, Marie-Antoinette DALLAIS

**Absents excusés ayant donné pouvoir de vote :**

Marie-Sophie BERNADEAU pouvoir à Thierry MARTY, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Agnès SEJOURNET, Valérie VOGIN pouvoir à Pierre PRUNIS

-----  
Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance  
-----

**ADMINISTRATION GENERALE**

**RÉNOVATION DE LA CONSERVATION DU CIMETIÈRE DE QUINAULT (ACCUEIL ET ARCHIVES) : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2024**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le contrat « Action Cœur de Ville », reconnu comme Opération de revitalisation de territoire (ORT) par arrêté préfectoral en date du 6 janvier 2020,

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Grand Libournais piloté par le PETR et signé avec l'État par les EPCI du territoire

Vu le projet urbain « Libourne 2025 – La Confluente », déployé depuis 2016,

Considérant les locaux de la Conservation du cimetière de Quinault, construits à la création du cimetière en 1932,

Considérant l'importance et le soin qui doivent être apportés à l'accueil du public des deux cimetières de Libourne,

Considérant la conservation des archives des cimetières qui participent à l'histoire de la ville et à la bonne gestion des concessions,

Envoyé en préfecture le 07/02/2024  
Reçu en préfecture le 07/02/2024  
Publié le  
ID : 033-213302433-20240205-DELIB24\_02\_029-AR

Considérant l'état de vétusté des locaux actuels, leur exigüité et la nécessité d'améliorer leur accessibilité pour le public, la Ville a souhaité procéder à des travaux de rénovation et d'agrandissement de cet espace (incluant des toilettes publiques inexistantes jusqu'alors), afin d'améliorer la qualité de l'accueil et la conservation de ses documents d'archivage,

Considérant l'estimation budgétaire établie par l'assistant à maîtrise d'ouvrage de ce projet pour un montant de 198 417 € HT

Considérant le calendrier prévisionnel de réalisation et le démarrage des travaux de ce projet en septembre 2024,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération :

Budget prévisionnel de l'opération – 198 417 € HT				
Dépenses		Recettes		
Travaux	198 417,00 €	Etat - Dsil 2024	59 525,00 €	30 %
		Autofinancement	138 892,00 €	70 %
<b>Total</b>	<b>198 417,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>198 417 ,00 €</b>	<b>100 %</b>

Vu l'avis de la commission finances en date du 1<sup>er</sup> février 2024,

Après en avoir délibéré,  
Et à l'unanimité (30 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- approuve le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter au titre de la DSIL 2024 un soutien financier dans le cadre de l'opération précitée, à hauteur de 30 % du montant HT des dépenses, soit 59 525 €.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 07.02.2024 et de la publication, le 08.02.2024  
Fait à Libourne

Le Maire,  
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme  
Philippe BUISSON, Maire  
de la Commune de Libourne